



**MUNICIPALITÉ  
DE CHÉSÈREX**

Tél. 022 369 90 40  
Fax 022 369 90 49  
greffe@cheserex.ch  
www.cheserex.ch

**PREAVIS MUNICIPAL**

**40/2009**

**CRÉATION D'UNE PORTE D'ENTRÉE « ROUTE DE GRENS »  
DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT**

Municipal responsable : M. Walter Louis Gubler

---

## Création d'une porte d'entrée « Route de Grens »

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### Préambule

La Municipalité de Chésèrex a entrepris, au début de l'année 2001, l'étude du réaménagement de l'espace public du village, afin de solutionner les multiples problèmes qui nuisent à la qualité de vie des habitants. Cette étude a abouti à un concept cohérent intégré à l'environnement, au cadre bâti et au contexte de Chésèrex. Ce document sert de schéma directeur pour l'établissement des projets ponctuels et différents aménagements ont été réalisés depuis pour modérer la circulation et redistribuer de nouveaux espaces aux piétons.

### Création d'une porte d'entrée sur la route de Grens – RC 94d

L'étude générale de mise en œuvre sur les routes de Crassier, de Grens et de Chiblins présente des premières mesures de ralentissement de la vitesse à l'entrée du village avec la mise en place d'une porte d'entrée, telle que réalisée sur les routes de Crassier et de Chiblins. Une deuxième mesure, plus sévère, est prévue à l'intérieur de la localité avec un seuil, tel que présenté sur ces deux axes. Ces portes d'entrée ont pour objectif de marquer clairement l'arrivée dans le village et d'occasionner un premier ralentissement de vitesse. Elles présentent également l'avantage d'empêcher les dépassements avant la sortie du village.

Concernant la route de Grens, un seuil existe déjà sur cette dernière, mais il manque la porte d'entrée, qui est prévue à la hauteur du hangar agricole situé juste avant le village. L'aménagement proposé permettra de compléter avantageusement les mesures déjà prises et de régler le problème de la sortie actuelle du hangar sur la route cantonale. La mobilité douce n'a pas été oubliée puisque le projet prévoit également un cheminement piétonnier jusqu'au chemin AF qui va en direction de Borex et qui se trouve 250 mètres plus bas.

### Aménagement de la porte d'entrée

La porte d'entrée, dans ses dimensions, correspond exactement à celle qui a été réalisée sur la route de Crassier. Un îlot de 32 mètres de long est mis en place dans l'axe de la chaussée actuelle avec une largeur de 4 mètres. Chaque chaussée est ainsi déplacée de part et d'autre de l'îlot.

Comme sur la route de Crassier, les voies de circulation ont une largeur de 3 mètres avec la possibilité pour les véhicules agricoles ou les trains routiers d'empiéter sur l'îlot puisqu'un espace franchissable est prévu avec des pavés sur une largeur d'environ 40 cm. Le type de bordures est identique à celles qui ont été posées pour les îlots de la route de Crassier et de la route de Chiblins, à savoir des bordures en granit de 20 cm de largeur et présentant un bord vertical de 5 cm de hauteur puis un pan oblique de 5 cm de hauteur sur 10 cm de largeur.

Afin d'éviter que les véhicules mordent sur la banquette à l'extérieur de la porte d'entrée, comme cela s'est fait sur les deux portes d'entrée existantes, il est prévu de poser la même bordure sur le bord extérieur.

Pour renforcer la porte d'entrée, il est prévu une plantation de 5 arbres de chaque côté de la route. La végétation sur l'îlot ne dépassera pas 60 cm de hauteur, afin d'assurer une visibilité parfaite du nouvel aménagement.

L'accès au hangar de la parcelle 802, qui se fait directement sur la route cantonale, sera supprimé, le nouvel accès étant prévu sur le chemin AF situé juste au nord du hangar. Cette configuration permet de regrouper les sorties sur la route de Grens. Le propriétaire a d'ores et déjà été approché et a donné son accord.

./.

---

 Création d'une porte d'entrée « Route de Grens »
 

---

Concernant les canalisations, il est prévu de remplacer, sur la longueur du tronçon de la porte d'entrée, la conduite d'eau potable du SIECGE, actuellement en PVC, par un tube en polyéthylène. Ces travaux seront pris en charge par le SIECGE. Au vu de ces travaux, il est prévu de déplacer la canalisation d'eaux claires, diamètre 25, qui longe actuellement la chaussée, pour qu'elle puisse se retrouver en bordure de l'ouvrage.

### Aménagement du cheminement piétonnier

En plus de ces travaux, il est prévu un cheminement piétonnier côté Genève de la route de Grens, qui permet d'accéder au chemin AF qui va en direction de Borex. Le chemin démarre en face du chemin de Montoset avec un trottoir qui sera réalisé dans la banquette jusqu'au chemin AF situé derrière le hangar existant. Il se prolonge ensuite sur la parcelle 802 avec une largeur de 1.50 mètres. Il sera séparé de la route cantonale par une banquette herbeuse d'une largeur de 1 mètre. Afin de l'intégrer dans la zone agricole, il est prévu de le réaliser sur ce tronçon avec un tout-venant stabilisé. Il pourra ainsi être emprunté, autant par les promeneurs que par les écoliers qui voudraient se rendre à l'école à vélo.

### Eclairage public

Parallèlement à ces travaux, le projet prévoit le remplacement de l'éclairage public actuel de la route de Grens, vieux de bientôt 30 ans, tout à fait insuffisant en raison d'un espacement d'environ 50 mètres entre les lampadaires. Du fait de la vétusté de cet équipement de 5 unités, il devient également très difficile de trouver des pièces de rechange en cas de panne.

Le nouvel éclairage, conforme aux derniers modèles utilisés, comportera 9 diffuseurs de lumière sur la distance de 240 mètres séparant l'entrée du chemin du Courtillet et le chemin AF n° 25, le dernier mât se situant à l'extrémité du trottoir afin d'éclairer ce dernier, ainsi que la porte d'entrée elle-même.

S'agissant d'un remplacement, il n'y aura pas besoin d'une nouvelle fouille ou d'un nouveau gainage, seuls les luminaires, le câblage blindé et le façonnage de nouveaux socles entrant dans le calcul des coûts.

Ces nouveaux aménagements nécessitent le déplacement de l'entrée de localité juste avant la porte d'entrée.

### Coût de la réalisation

1. Travaux de génie civil porte d'entrée	CHF	165'000.00
2. Travaux de génie civil cheminement piétonnier	CHF	36'000.00
3. Travaux de génie civil trottoir	CHF	23'000.00
4. Aménagement de l'îlot	CHF	5'000.00
5. Arborisation extérieure	CHF	20'000.00
6. Marquage et signalisation	CHF	3'000.00
7. Eclairage public	CHF	50'000.00
8. Emprise de terrain	CHF	5'000.00
9. Honoraires pour étude et direction des travaux	CHF	17'000.00
10. Frais géométriques et de mutation	CHF	9'000.00
11. Divers et imprévus	CHF	22'000.00
<b>Total HT</b>	<b>CHF</b>	<b>355'000.00</b>
TVA 7.6 %	CHF	27'000.00
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>382'000.00</b>

Création d'une porte d'entrée « Route de Grens »

Cet investissement sera amorti sur 25 ans.

Les charges d'exploitation, représentant l'entretien courant du domaine public, seront comptabilisées dans le poste 43 « Routes » du compte de fonctionnement.

**Décision**

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

**Le Conseil communal de Chésèrex**

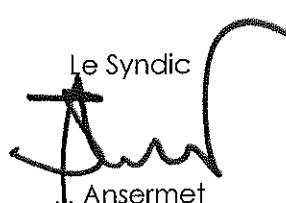
- dans sa séance du 19 mars 2009
- vu le préavis de la Municipalité n° 40/2009
- entendu les rapports des commissions chargées d'examiner cet objet
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

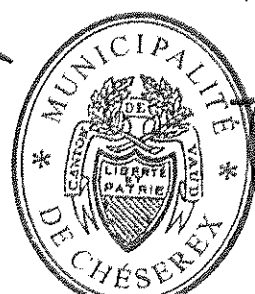
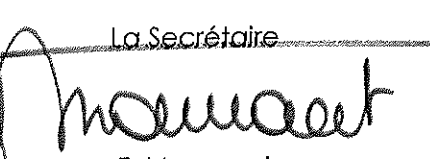
**Décide**

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la route de Grens,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 382'000.00 (trois cent huitante-deux mille francs suisses) pour le financement de ces travaux,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant nécessaire, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 février 2009.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
  
J. Ansermet

  
La Secrétaire  
  
F. Monnaert